

SIAEP DES AVALOIRS

Communes de : St Cyr-en-Pail, St Aignan de Couptrain, Les Chapelles, Couptrain, Javron, Neuilly-le-Vendin, Madré, La Pallu, Lignéres Orgères, St Calais-du-désert, St Samson, Pré en Pail, St Julien-du-Terroux, La Baroche-Gondouin, Thuboeuf

Siège Social : La Madeleine 53250 ST AIGNAN DE COUPTRAIN

TELEPHONE : 02 43 03 85 29

FAX : 02 43 04 35 73

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 11 avril 2022

Convocation du : 31 mars 2022

Membres en exercice : 14

Membres présents : 10

Votants : 10

Président : MR LECOURT JEAN-LUC

Présents : MR HARTOUT PETER, MR GUILMEAU HENRI, MR LECOURT JEAN-LUC, MR GERARD MICHEL, MR DUPLAINE LOIC, MR BAYEL JEAN-CLAUDE, MR CHAUVEAU DAVY, MR DAVOUST DOMINIQUE, MR ERNAULT MARCEL, MR GUYONNET PAYEL CHRISTOPHE,

Absents Excusés : MME CONNEAU MARIE, MR LEBLANC SYLVAIN, MR GESLAIN DENIS, MR MAUNOURY REMY

Secrétaire de séance : MR GERARD MICHEL

CS2022-010 Admissions en non-valeur

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des présents, prononce les admissions en non-valeur des comptes objet des listes de la Trésorerie :

- n° 5049000133 arrêté au 11/04/2022 d'un montant de 2 835,69 € TTC
- n° 5200880133 arrêté au 11/04/2022 d'un montant de 3 144,21 € TTC
- n° 5232710412 arrêté au 11/04/2022 d'un montant de 586,46 € TTC
- n° 5277610133 arrêté au 11/04/2022 d'un montant de 2 242,98 € TTC
- n° 5385070233 arrêté au 11/04/2022 d'un montant de 137,44 € TTC
- n° 5565290133 arrêté au 11/04/2022 d'un montant de 1 369,37 € TTC

soit un montant total de 10 316,15 € TTC (9 778,34 € H.T).

Les crédits sont prévus à l'article 6541 du budget primitif.

Pour copie certifiée conforme,
A St Aignan de Couptrain, le 11 avril 2022.

Le Président,
J.-L. LECOURT

